Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20261016-DM2026_195-DE

ville de BOURGUEIL

DÉCISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal

DM2026-195 CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION L'ANGE EN ELLE – ATELIER CRÉATIF SPÉCIAL « Le Mois des Mômes »

Le Maire de la commune de Bourgueil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du conseil municipal D2026_051 en date du 8 avril 2026, portant délégation de cette assemblée au Maire, dans le cadre de la passation des marchés publics et des accords-cadres,

VU le devis de l'**association L'ANGE EN ELLE**, domiciliée 15 rue de Pavée – 37140 BOURGUEIL, référencé n°D-2026-002 en date du 03 septembre 2026, proposant une **animation sur le thème des Animaux de la ferme**, à la salle Chantal Jeandrot, le **mercredi 28 octobre 2026 de 14h à 17h**, dans le cadre d'une animation à la bibliothèque,

VU les crédits ouverts au budget principal de la commune, exercice 2026,

CONSIDERANT la nécessité d'accepter les termes dudit devis

DÉCIDE

ARTICLE 1er :
De valider et signer le devis de **l'association L'ANGE EN ELLE**, pour une animation sur le thème des Animaux de la ferme, à la salle Chantal Jeandrot, le mercredi 28 octobre 2026 à 14h00, dans le cadre d'une animation à la bibliothèque.

ARTICLE 2 :
La commune prend en charge le coût de la prestation d'un montant de **250,00 € TTC.**
TVA non applicable, article 293B du code général des impôts.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil municipal, lors de sa prochaine séance et notifiée à l'association L'ANGE EN ELLE.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

Fait à Bourgueil, le 16 octobre 2026

Le Maire,
Benoit BARANGER

MAIRIE DE BOURGUEIL 37140

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20261016-DM2026_195-DE

L'ange en elle – Stéphanie GIMENEZ

Créatrice en origami – animatrice d'ateliers créatifs
Praticienne en naturopathie, aromathérapie et lithothérapie

15 rue de Pavée -- 37140 Bourgueil
Tél. 06 62 41 34 61 -- lange.en.elle@gmail.com

Siret : 88927688700011 RPPS : 3188184

Vu le service finances
Engagement 2026-1150
Le 07-09-2026

MAIRIE DE BOURGUEIL 37140

Bon pour accord.

03/09/2026

Devis n°D-2026-002

À
Mairie
8 rue du Picard
37140
BOURGUEIL

Quantité	Description	Prix unitaire TTC	Total
1	Intervention auprès de la bibliothèque de Bourgueil sous forme d'atelier créatif et ludique sur la thématique « les animaux de la ferme » dans le cadre du mois des Mômes : réalisation d'animaux de la ferme en origami. Durée : 4h, installation et préparation des ateliers de 14h à 18h00. Date d'intervention : **28 octobre 2026** L'ensemble du matériel est compris dans la tarification horaire et apporté par l'intervenante.	65 €/h les 2 premières heures 60 €/h les suivantes	2 x 65,00 = 130 € 2 x 60 = 120 €
	Total à payer en euros / TTC		**250 €**

La TVA est non-applicable, article 293 B du Code Général des Impôts.
Si ce devis vous convient, vous pouvez me le retourner par courrier ou par mail après signature et apposition de la mention « lu et approuvé ». Il est valable 3 mois.
Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.
Cordialement

Stéphanie GIMENEZ

Devis établi le 03/09/2026
Valable 3 mois

Bon pour accord, le 07/09/2026
(devis à signer, précédé de la mention "lu et approuvé")
lu et approuvé.

DM 2026-195